

ALLEMAGNE

Une loi entérine le renforcement de la supervision des auditeurs

Le Bundestag a entériné le texte de loi sur le renforcement de la supervision de la profession (BARefG) dans la perspective de la future transposition de la directive sur le contrôle légal de l'Union européenne. Cette loi prévoit notamment une extension des attributions et des compétences de la Wirtschaftsprüferkammer (WPK) en matière d'investigation et de supervision de l'activité des auditeurs. Ses pouvoirs d'enquête et ses prérogatives disciplinaires notamment sont élargis, afin de lui donner les moyens effectifs de s'acquitter de ses nouvelles obligations.

WPG Die Wirtschaftsprüfung – N° 13 – 1er juillet 2007

Réforme de la responsabilité des auditeurs

Après la publication le 18 juin 2007 par la Commission européenne des résultats de sa consultation sur la réforme de la responsabilité des auditeurs, l'institut allemand IDW a fait connaître sa position pour les solutions à privilégier, et indiqué qu'il adhère au principe de responsabilité proportionnelle, sous réserve néanmoins de ne pas renoncer à la limitation de responsabilité généralement en vigueur dans les pays européens.

WPG Die Wirtschaftsprüfung – N° 13 – 1er juillet 2007

BRESIL

Application des IFRS aux sociétés cotées

La commission des valeurs mobilières du Brésil (CVM) a publié la règle n° 457 qui oblige les sociétés cotées à publier leurs comptes consolidés suivant les IFRS, à compter des exercices finissant en 2010. L'utilisation des IFRS sera facultative pendant toute l'année 2009. En 2006, la Banque centrale du Brésil avait déjà décidé que toute banque légalement tenue de publier des comptes annuels au Brésil devrait préparer des comptes consolidés en totale conformité avec les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2010.

IAS Plus – 18 juillet 2007

CHINE

La Chine élargit l'usage de ses nouvelles normes basées sur les IFRS

Le 16 février 2006, le ministère des Finances de la République populaire de Chine a annoncé qu'il avait adopté une nouvelle norme de base ainsi que 38 nouvelles normes comptables chinoises (CAC) qui, à quelques exceptions près, sont dans une large mesure alignées sur les IFRS. L'ensemble des sociétés cotées devaient utiliser les nouvelles normes dans leurs comptes annuels 2007. Le ministère a annoncé que désormais vient le tour des sociétés d'Etat contrôlées par le gouvernement central en 2008, puis les grandes et moyennes sociétés en 2009.

IAS Plus – 14 juillet 2007

ETATS-UNIS

Le PCAOB planche sur les relations de l'auditeur avec les comités d'audit

Le PCAOB convoque une réunion ouverte le 24 juillet 2007 afin de débattre d'une proposition de règle déontologique sur l'indépendance concernant la communication avec les comités d'audit. L'objet est de

substituer un nouveau texte à la norme provisoire sur l'indépendance n° 1 - Independence Discussions with Audit Committees.

PCAOB – Communiqué de presse – 19 juillet 2007

Accord entre le PCAOB et l'ASIC australienne

Le PCAOB a passé un accord avec l'autorité des marchés australienne ASIC afin de renforcer leur coopération en matière de supervision des auditeurs et des cabinets comptables qui exercent dans leurs juridictions respectives. Le protocole conclu prévoit une étroite collaboration entre le PCAOB et l'ASIC

PCAOB – Communiqué de presse – 16 juillet 2007

Pédagogie des principes relatifs à l'évaluation à la juste valeur

Le FASB a constitué un groupe Evaluation, chargé de lui apporter des conseils et de clarifier les recommandations concernant l'application des principes du FASB Statement n° 157 (Evaluations à la juste valeur). La mise en place de ce groupe fait suite aux commentaires parvenus sur la consultation lancée par le FASB sur le sujet.

The Accountant – N° 6043 – Juin 2007

Qui révèle les fraudes commises en entreprises ?

Selon une étude réalisée par l'ACFE, les fraudes en entreprises sont plus souvent mises à jour grâce à des tuyaux (34 % des cas) que par les audits internes (20 %), les audits externes (12 %), les contrôles internes (19 %) ou les mises en garde par la police (4 %). Deux tiers de ces dénonciations proviennent des salariés, le reste provenant de tiers extérieurs (clients ou vendeurs). Dans le quart des cas, les fraudes sont découvertes tout à fait accidentellement.

Journal of Accountancy – N° 1 – Juillet 2007

FRANCE

Croissance modérée pour les cabinets français

En dépit des signes de faiblesse accusés par l'économie française par rapport à ses voisins européens, le marché de la comptabilité a enregistré une croissance de 8 % en moyenne. Certains secteurs, notamment la gestion financière, ont mieux évolué que d'autres et la sensibilisation à l'importance d'un bon gouvernement d'entreprise parmi les entreprises de taille moyenne a donné lieu à une renaissance de missions sur ce front. La revue International Accounting Bulletin brosse un tableau exhaustif de la profession en France.

International Accounting Bulletin – N° 410 -22 juin 2007

MAROC

5ème congrès annuel de l'Ordre des experts comptables marocains

L'Ordre des Experts Comptables du Maroc organise son 5ème Congrès les 22 et 23 Novembre 2007 à Marrakech sur le thème : La Transparence Financière: Acquis et Perspective d'amélioration. Différents intervenants, nationaux et internationaux sont prévus, notamment des représentants de l'IFAC, la FCM, la FIDEF et les Ordres professionnels de Tunisie et de Syrie.

PAYS-BAS

Ere de changements pour la profession d'audit aux Pays-Bas

Avec la promulgation en octobre 2006 de la loi sur la supervision publique des auditeurs, les Pays-Bas sont entrés dans une ère de profonde restructuration de la profession. L'Autorité des marchés (AFM) étudie actuellement le dossier des cabinets d'audit candidats aux 2 licences d'exercice proposées : l'une pour les sociétés cotées, les

établissements financiers et les compagnies d'assurance ; l'autre pour tous les autres audits. C'est l'AFM qui aura la charge de procéder à l'inspection des cabinets néerlandais suivant le nouveau régime de supervision indépendante. La revue The Accountant fait le point des transformations significatives.

The Accountant - N° 6043 - Juin 2007

ROYAUME-UNI

Aide à l'établissement des situations semestrielles

L'ASB publie un document intitulé "Rapports semestriels", destiné à aider les entités britanniques ou irlandaises qui sont obligées ou qui choisissent délibérément de préparer des rapports financiers semestriels. Il s'agit d'une actualisation du texte de 1997 (Rapports intermédiaires) qui assurait l'entrée en application de la directive Transparence de l'Union européenne via la réglementation de la FSA.

ASB – Communiqué de presse – 16 juillet 2007

Actualisation des recommandations sur les circularisations bancaires

L'APB a annoncé la publication d'un projet de révision de sa note pratique PN 16 (Confirmations bancaires pour l'objet des audits) qui résume les dispositions du protocole d'accord conclu entre la profession britannique et l'Association des banquiers britanniques (BBA) concernant les demandes de confirmations bancaires.

APB – Communiqué de presse – 13 juillet 2007

Projet de norme sur les parties liées

L'ASB a publié un projet de norme comptable FRED 41 (Informations sur les parties liées) qui intègre un ensemble de propositions destinées à remplacer la norme britannique existante (FRS 8) sur le sujet avec une norme basée sur IAS 24, afin de contribuer à la convergence avec les IFRS et éliminer tous les éventuels conflits avec le droit des sociétés britannique

ASB – Communiqué de presse – 12 juillet 2007

PAYS BALTES

Une profession dominée par les professionnels féminins

Contrairement aux tendances les plus fréquemment rencontrées en Europe occidentale, la profession comptable dans les Pays Baltes, et de façon générale dans les pays de l'Europe de l'Est, est entièrement dominée par les femmes. En Lituanie, par exemple, les trois-quarts des auditeurs sont des femmes. Les principales raisons en sont qu'à l'ère soviétique, la comptabilité était une tâche relativement superficielle et que la notion d'égalité entre les sexes était plus répandue.

International Accounting Bulletin – N° 410 - 22 juin 2007